

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

21 AVRIL 1998

PROJET DE DECRET

VISANT A ASSURER A TOUS LES ELEVES
DES CHANCES EGALES D'EMANCIPATION SOCIALE,
NOTAMMENT PAR LA MISE EN ŒUVRE
DE DISCRIMINATIONS POSITIVES(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
PAR M. NEVEN ET CONSORTS

(1) Voir Doc. n° 235 (1997-1998) n° 1.

Amendement n° 1

Remplacer le titre du décret par le titre suivant: «Projet de décret instaurant des discriminations positives dans l'enseignement.»

Justification

L'égalité des chances est un objectif auquel toute formation démocratique est attachée. Mais l'atteinte de cet objectif exige la mise en œuvre de moyens qui vont bien au delà des ressources mobilisées par le présent décret. Mieux vaut un peu de modestie qu'un titre illusoire.

M. NEVEN.
P. HAZETTE.
D. VAN EYLL.
G. MATHIEU.